

Rôle de la séance publique du 07/11/2025 à 09h30

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ
Assesseurs : Monsieur DERLANGE et Monsieur VIEVILLE
Greffière : Madame MARCHAIS

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

01) N° 2402397	RAPPORTEUR : M. DERLANGE	
Demandeur	M. P Jean-Paul	AARPI VIA AVOCATS
	SARL LE DOMAINE DES HAYES	AARPI VIA AVOCATS
	GROUPEMENT FONCIER RURAL DE MAXENT	AARPI VIA AVOCATS
	Mme M Anaïs	AARPI VIA AVOCATS
	EARL LE HAUT GUILY	AARPI VIA AVOCATS
	M. P Samuel	AARPI VIA AVOCATS
	M. B Charles	AARPI VIA AVOCATS
	M. et Mme C Robert et Claudine	AARPI VIA AVOCATS
	M. H Serge	AARPI VIA AVOCATS
	GAEC DES GENETS	AARPI VIA AVOCATS
	M. C Michel	AARPI VIA AVOCATS
	M. et Mme D Jean-Yves et Annick	AARPI VIA AVOCATS
	L'ASSOCIATION LA DEMEURE HISTORIQUE	AARPI VIA AVOCATS
Intervenant	ASSOCIATION GROUPE MAMMALOGIQUE BRETON (GMB)	Me DUBREUIL
Défendeur	SOCIETE MAXENT 2 SAS	CGR AVOCATS
	PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE	

Requête de M. Jean Paul P et autres contre l'arrêté n° 44904 du 2 avril 2024 par lequel le préfet d'Ile-et-Vilaine a délivré une autorisation environnementale, à la société Maxent 2 SAS, filiale du groupe TotalÉnergies Renouvelables, d'exploiter une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent d' un parc éolien comprenant 3 éoliennes et 1 poste de livraison sur la commune de Maxent (35)

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

03) N° 2500231 RAPPORTEUR : M. DERLANGE

Demandeur	M. et Mme B Azedine	Me BEBIN
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

M. Azedine B et Mme Sabrina H demandent à la cour d'annuler l'ordonnance n° 2405177 du 29 novembre 2024 par lequel le président de la 2ème chambre du tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à la décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu et des contributions sociales mises à leur charge au titre de l'année 2019 ainsi que des pénalité correspondantes.

04) N° 2500264 RAPPORTEUR : M. DERLANGE

Demandeur	MOLDTECS SAS	BRS RODL & PARTNER
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

la société MOLDTECS SAS anciennement dénommée SAS MANN+HUMMEL France (MHFR) demande à la cour d'annuler l'article 2 du jugement n°s 2001472 , 2013689 , 2013693 du 9 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté le surplus de sa demande tendant à la décharge , en droits et pénalités, des retenues à la source, des cotisations supplémentaires d'impôt sur les sociétés et de contribution sociale, des suppléments de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et de taxes additionnelles à cet impôt auxquels elle a été assujettie au titre des exercices clos en 2011 et 2012 à raison de ces rehaussements.

05) N° 2500365 RAPPORTEUR : M. DERLANGE

Demandeur	M. et Mme C Jacques et Joëlle	TRC ASSOCIES
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

M. Jacques et Mme Joëlle C demandent à la cour d'annuler le jugement n° 2201850 du 11 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté leur demande tendant à prononcer la réduction, à hauteur de 21 796,80 euros, des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux auxquelles ils ont été assujettis au titre de l'année 2019, ainsi que la décharge des majorations correspondantes ou, à titre subsidiaire, la décharge de la seule majoration de 20 % prononcée sur le fondement de l'article 1758 A du code général des impôts.

06) N° 2403402 RAPPORTEUR : M. DERLANGE

Demandeur	M. M Saad	Me LAMY-RABU
Défendeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE	

M. Saad M demande à la cour d'annuler le jugement n° 2311645 du 29 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 5 juillet 2023 du préfet de Maine-et-Loire portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi.

07) N° 2500973

RAPPORTEUR : M. DERLANGE

Demandeur PREFECTURE DE LA SARTHE
 MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. M Hassen

Me WOZNIAK

Le préfet de la Sarthe demande à la cour d'annuler le jugement n° 2502685 du 6 mars 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé ses arrêtés du 6 février 2025 obligeant M. Hassen M à quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de renvoi, l'assignant à résidence pour une durée de 45 jours et lui interdisant le retour sur le territoire pour une durée totale de 5 ans et signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen.

08) N° 2501167

RAPPORTEUR : M. DERLANGE

Demandeur Mme N Thi Thanh Mo

Me SCHAUTEN

Défendeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Mme Thi Thanh Mo N demande à la cour d'annuler le jugement n° 2404906 du 23 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté partiellement sa demande tendant à l'annulation des décisions du 28 juillet 2023 du préfet de Maine-et-Loire portant refus de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français en fixant le pays de renvoi, en revanche le tribunal a annulé sa demande sur le délai de départ volontaire.

Rôle de la séance publique du 07/11/2025 à 10h45

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉ
Assesseurs : Monsieur DERLANGE et Monsieur VIEVILLE
Greffière : Madame MARCHAIS

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

01) N° 2403538 **RAPPORTEUR : M. VIEVILLE**

Demandeur	SEDEMIENT ISOTOPE "SEDISOR"	SELARL BRETLIM FORTUNY
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

Requête de la SARL Sédiment Isotope Origine (SEDISOR) contre le jugement n°s 2200898, 2204878, 2205286 du 16 octobre 2024 du tribunal administratif de Rennes en tant qu'il a rejeté sa demande à titre principal du remboursement d'une créance de crédit d'impôt "recherche" au titre des 'années 2019 à 2021 et à titre subsidiaire que soit ordonnée, une expertise afin de déterminer le temps de travail consacré à la recherche.

03) N° 2500504 **RAPPORTEUR : M. VIEVILLE**

Demandeur	SNA EUROPE FRANCE	PWC SOCIETE D'AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

La Société SNA EUROPE FRANCE demande à la cour d'annuler le jugement n° 2001921 du 19 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à la décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur les sociétés mise à sa charge au titre de l'exercice clos en 2012 à hauteur de 771 537 euros, de la contribution sociale sur cet impôt à hauteur de 282 euros, des intérêts de retard y afférents d'un montant de 98 793 euros et de maintenir ses déficits reportables au 1er janvier 2012 pour un montant de 5 226 605 euros.

10) N° 2500225		RAPPORTEUR : M. VIEVILLE	
Demandeur	M. K	Louay	CABINET BERAHYA-LAZARUS
Défendeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE		
M. Louay K demande à la cour d'annuler le jugement n° 2418214 du 27 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 18 novembre 2024 du préfet de Maine-et-Loire portant obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de renvoi et lui interdisant le retour sur le territoire français pour un durée de 12 mois.			

Demandeur	M. C Mohamed	Me THOUMINE
Défendeur	PREFECTURE DE LA SARTHE	
M. Mohamed C demande à la cour d'annuler le jugement n° 2403045 du 5 décembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 7 avril 2023 du préfet de la Sarthe portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi.		